

Zeitschrift: Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins = Bulletin de la Société des instituteurs bernois

Herausgeber: Bernischer Lehrerverein

Band: 20 (1918-1919)

Heft: 5

Artikel: Chronik des Kantonalvorstandes des B. L. V. = Chronique du Comité central du B. L. V.

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-243355>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

direkt, sondern den Gemeinden ausgerichtet wird. Nun kennen wir den genauen Staatsbeitrag erst nach Einreichung der Abrechnungen durch die Schulgemeinden, was jeweilen gegen Jahresende geschieht. Es wäre daher an die Gemeinden das Begehr zu stellen, sie möchten den Mittellehrern die Besoldungen vorzeitig ausrichten. Sie haben ein diesbezügliches Gesuch an die Gemeindebehörden in Aussicht gestellt. Ihre Eingabe an die Gemeinden werden wir durch einen Aufruf im nächsten amtlichen Schulblatt unterstützen.

Der Direktor des Unterrichtswesens:

Merz.

Selbstverständlich werden wir sofort eine Eingabe an die Sekundarschulgemeinden abfassen und die Unterrichtsdirektion um ihre Unterstützung ersuchen.

Chronik des Kantonalvorstandes des B. L. V.

Kantonalvorstand, 31. August 1918.

Verhandlungen:

Der K. V. behandelte in erster Linie die Fragen, die für die zweite Lesung des Gesetzes über die Kriegsteuerungszulagen auftauchten. Wir haben die betreffenden Postulate schon in letzter Nummer publiziert. Der K. V. genehmigte die vom Sekretariat vorgelegte Eingabe an die Unterrichtsdirektion über die frühere Auszahlung der Staatszulage pro IV. Quartal 1918 und die Eingabe an die Gemeinderäte des Kantons Bern betreffend Gewährung von Vorschüssen auf die mutmasslichen Gemeindeteuerungszulagen. Für die endgültige Bereinigung der Eingabe hinsichtlich der zweiten Lesung des Gesetzes über die Kriegsteuerungszulagen wurde eine Redaktionskommission ernannt. Die Berichte über die weitere Entwicklung dieser Gegenstände findet der Leser an anderer Stelle dieser Nummer.

Der K. V. beschäftigte sich alsdann mit den Verhältnissen an der kaufmännischen Fortbildungsschule in Bern. Die Hilfslehrer dieser Anstalt, zum grössten Teile Mitglieder des B. L. V., haben sich organisiert. Präsident ist Herr Handelslehrer Zimmermann. Dieser war persönlich anwesend und berichtete, dass sich die Hilfslehrer in einer Besoldungsbewegung befinden. Sie ersuchen um Rückhalt beim B. L. V. Dieser Rückhalt kann nach zwei Seiten hin erfolgen. Wenn ein Hilfslehrer gemassregelt werden sollte, so dürfte kein Mitglied sich an dessen Stelle wählen lassen. Es ist auch möglich, dass alle Hilfslehrer behufs Erringung eines gerechten Honorars auf einen Zeitpunkt hin ihr Amt niederlegen. In diesem Falle hätte der B. L. V. seinen Mitgliedern zu verbieten, in die Lücke zu springen. Der K. V. stellte fest, dass diese Begehren eine Änderung der bisherigen Interventionspolitik nach sich ziehe. Das Desinteressement hinsichtlich des Nebenverdienstes fiele dahin; der Vereinsschutz würde ausgedehnt. Grund-

administrative, être prise en considération. Il ne faut pas oublier, d'abord, que cette contribution ne s'effectue pas directement aux maîtres, mais au contraire aux communes. Or, nous ne connaissons le montant exact du subside de l'Etat qu'après réception des décomptes faits par les commissions scolaires, réception qui, parfois, n'a lieu que vers la fin de l'année. C'est aux communes qu'il appartient donc de demander d'accorder prématièrement les traitements aux maîtres secondaires. Vous avez l'intention d'adresser aux autorités communales une requête à ce sujet. Nous appuierons votre demande en publiant dans le prochain numéro de la Feuille officielle scolaire un appel aux communes.

Le directeur de l'instruction publique:

Merz.

Il va sans dire que nous adresserons immédiatement une requête aux communes possédant des écoles secondaires et que nous demanderons l'appui de la Direction de l'instruction publique.

Chronique du Comité central du B. L. V.

Comité central, 31 août 1918.

Délibérations:

Le C. C. a traité en premier lieu les questions qui surgirent relativement à la deuxième lecture de la loi sur les allocations pour le renchérissement causé par la guerre. Lesdits postulats ont déjà été publiés dans le dernier numéro. Le C. C. a approuvé la requête du secrétariat à l'adresse de la Direction de l'instruction publique relative au paiement anticipé du IV^e trimestre 1918 de la contribution de l'Etat, ainsi que la demande à l'intention des conseils communaux du canton de Berne, concernant l'octroi probable d'avances sur les allocations communales de renchérissement. Pour arrêter définitivement le texte de la requête touchant la deuxième lecture de la loi sur les allocations de renchérissement, il fut institué une commission de rédaction. Les rapports sur le développement ultérieur de ces objets se trouvent à l'intention du lecteur dans le présent numéro.

Le C. C. s'est occupé ensuite de la situation de l'école de perfectionnement commercial de Berne. Les maîtres auxiliaires de cet établissement sont, pour la plupart, membres du B. L. V. et se sont organisés; leur président est M. Zimmermann, professeur à l'Ecole de commerce des filles. Celui-ci, étant présent, déclara que les maîtres auxiliaires organisaient une campagne en faveur des traitements et qu'ils demandaient l'appui du B. L. V. Cet appui peut s'effectuer dans deux directions. Si une mesure disciplinaire devait être prise contre un maître auxiliaire, aucun membre ne devrait se laisser nommer à sa place. Il est possible également que tous les maîtres résilient leurs fonctions à un moment donné pour obtenir des honoraires convenables. Dans ce cas, le B. L. V. aurait à défendre à ses membres de postuler les places vacantes. Le C. C. a établi que ces revendications nécessiteraient un changement de la politique

sätzlich sprach sich der K. V. für die Begehren der Hilfslehrer aus. Die definitive Regelung der Angelegenheit fällt dann in die Kompetenz der Delegiertenversammlung.

Ein Sorgenkind des Vereins ist das Kindersanatorium Maison blanche in Eviard. Der Vertreter des B. L. V. in der Direktion, Herr Paul Stalder, Lehrer in Bern, erstattete dem K. V. einen ausführlichen Bericht über die finanzielle Lage des Etablissements, das seit 1914 viel zum Wohle unserer kranken und schwachen Jugend getan hat. Maison blanche steht vor einem Betriebsdefizit von Fr. 24,000; kommen nicht neue Mittel, so muss die Anstalt ihre Tore schliessen. Bei Eröffnung des Sanatoriums (1914) gab der Zentralsekretär Graf im Namen des K. V. die Erklärung ab, dass der B. L. V. Maison blanche, das sein ureigenes Werk ist, nie verlassen werde. Heute gilt es, dieses Wort einzulösen. Herr Stalder schlug den Weg vor, den man 1908 mit Erfolg zur Aeufrung des Baufonds betreten hatte: die Veranstaltung einer Sammlung unter den Schulkindern des Kantons. Der K. V. verhehlte sich die Schwierigkeit eines derartigen Unternehmens nicht; auf der andern Seite aber hielt er es für eine Ehrenpflicht des Vereins, das schöne Werk, das er bis jetzt gefördert hatte, auch in schweren Zeiten nicht im Stiche zu lassen. Er sprach sich deshalb für die Sammlung aus, sofern die Unterrichtsdirektion ihre Genehmigung erteile und ihre Mithilfe zusage. Gestützt auf diesen Beschluss sprachen dann die Herren Stalder und Graf mit Herrn Unterrichtsdirektor Merz, der persönlich mit dem Plane einverstanden war und nur die Genehmigung des Regierungsrates vorbehield. Sobald diese Genehmigung erfolgt ist, werden wir an die weiteren organisatorischen Arbeiten herantreten. Der K. V. zählt dabei auf die tatkräftige Mithilfe der gesammten Lehrerschaft.

Der Vorsteher des kantonalen Schulmuseums, Herr E. Lüthi, kämpft seit Jahren mit zäher Energie zu Gunsten eines Neubaues für diese Anstalt. Nach langen Unterhandlungen hat ihm der Regierungsrat auf den Sommer 1919 die Veranstaltung einer Lotterie zur Aeufrung des Baufonds bewilligt. Der K. V. sicherte ihm dabei die Mithilfe des B. L. V. zu. Dafür werden dann im Neubau 2–3 Räume für das Sekretariat unseres Vereins reserviert. So bekommen wir für unsere Zentrale endlich ein geeignetes und würdiges Heim.

Neben diesen grösseren Geschäften erledigte der K. V. eine Anzahl Unterstützungsgeuche und befasste sich mit den Sprengungsfällen Melchnau und Bramberg. Im erstern Falle haben Besprechungen mit der Schulkommission, die auf der Unterrichtsdirektion geführt wurden, vorläufig zu einer Einigung geführt; über den Fall Bramberg wird der Leser auf der ersten Seite dieser Nummer orientiert.

d'intervention jusqu'ici en usage. Le désintéressement en matières de gains accessoires aurait vécu; la sauvegarde de la Société serait agrandie. En principe, le C. C. s'est déclaré favorable aux requêtes des maîtres auxiliaires. Le règlement définitif de la question incomberait alors à l'assemblée des délégués.

Le sanatorium de la Maison Blanche à Eviard cause du souci à la Société. Le représentant du B. L. V. à la direction, M. Paul Stalder, instituteur à Berne, a présenté au C. C. un rapport détaillé sur la situation financière de l'établissement qui, depuis 1914, a beaucoup contribué à la santé de notre jeunesse malade et faible. La Maison Blanche solde ses comptes avec un déficit de fr. 24,000; au cas où de nouveaux moyens financiers ne lui seraient pas fournis, l'établissement se verrait contraint de fermer ses portes. A l'inauguration du sanatorium (1914), M. Graf, secrétaire central, fit au nom du C. C. la déclaration que le B. L. V. n'abandonnerait jamais la Maison Blanche dont il a été le fondateur. Il s'agit aujourd'hui de tenir parole. M. Stalder propose qu'on use du moyen employé avec succès en 1908 pour la création du fonds de bâtie, à savoir qu'on organise une collecte parmi la jeunesse scolaire du canton. Le C. C. ne se dissimule pas les difficultés d'une pareille entreprise; d'autre part, il considère que c'est un devoir d'honneur de la Société que de ne pas abandonner à son propre sort, pendant les temps critiques, une belle œuvre dont il s'est occupé jusqu'à ce jour. Aussi s'est-il prononcé pour la collecte, pour autant que la Direction de l'instruction publique accorde son consentement et nous assure sa collaboration. Forts de cette décision, MM. Stalder et Graf s'adresseront à M. Merz, directeur de l'instruction publique, qui, personnellement, se déclara d'accord avec le projet, sous réserve de l'approbation du Conseil-exécutif. Dès que cette autorisation nous sera parvenue, nous nous occuperons des travaux d'organisation. Le C. C. compte pour cela sur l'appui énergique de tout le corps enseignant.

Le directeur du Musée scolaire cantonal, M. Lüthi, lutte depuis de nombreuses années avec une énergie indomptable en faveur de l'érection d'un nouveau bâtiment pour cet établissement. Après bien des négociations, le Conseil-exécutif l'a autorisé d'organiser pour l'été 1919 une loterie en faveur du fonds de bâtie. Le C. C. lui promit l'appui du B. L. V. En compensation, deux ou trois pièces de l'immeuble seront réservées pour les bureaux du secrétariat de notre Société. Nous obtiendrons donc enfin pour notre direction centrale un home approprié et convenable.

Outre ces questions importantes, le C. C. a liquidé un certain nombre de demandes d'assistance et s'est occupé également des cas de révocation de Melchnau et de Bramberg. Le premier cas a donné lieu à des entretiens verbaux entre la commission d'école et la Direction de l'instruction publique, entretiens qui, pour le moment, ont abouti à une entente. Quant au cas de Bramberg, voir la première page du présent numéro.

Loi portant octroi d'allocations pour renchérissement de la vie au corps enseignant.

(Première lecture dans le Grand Conseil, 8 juillet 1918.
Extrait des délibérations.)

M. Lohner, membre du gouvernement, donne d'abord un aperçu sur les allocations de renchérissement accordées au corps enseignant pendant les années 1916 et 1917 et insiste sur le fait qu'il importe d'en unifier les

normes. Il dit ensuite: Deux motifs militent en faveur de l'élaboration de la loi. Les secours de l'Etat dépassent la somme dépendant de la compétence du Grand Conseil; les communes ne peuvent donc être contraintes que par voie légale de verser des allocations déterminées. Un subside extraordinaire de l'Etat aux communes les plus obérées leur rendra la tâche supportable.

A l'occasion de cette loi, nous avons cru également devoir régler à nouveau une autre affaire dont l'arrangement paraît désirable: nous entendons la répartition des frais de remplacement pour instituteurs se trouvant